

RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU À RICHMOND

1 Le projet d'extension de réseau à Richmond a été approuvé le 3 juin 2021, par la décision
2 D-2021-072 de la Régie de l'énergie (Régie). Dans celle-ci, la Régie demandait à Énergir, s.e.c.
3 (Énergir) de soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données
4 nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 L'installation de la conduite est complétée et la mise en gaz du réseau a eu lieu en
6 novembre 2021. Les travaux de remise en état ainsi que les travaux de réfection ont été
7 complétés au printemps 2022. Des travaux de branchements d'immeubles ont eu lieu durant la
8 dernière année et d'autres sont encore à venir.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ET DES VOLUMES

9 Le tableau ci-dessous présente les différences annuelles entre les projections initiales et les
10 réalisations et projections au 30 septembre 2022 en ce qui a trait au nombre de clients signés et
11 potentiels et aux volumes.

NOMBRE DE CLIENTS ET VOLUMES

Années	Projection initiale Clients signés et potentiels		Réalizations et projections	
	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)	Nombre de clients	Volumes (10 ³ m ³)
Décembre 2021 – Novembre 2022	5	253	12	129
Décembre 2022 – Novembre 2023	13	364	16	379
Décembre 2023 – Novembre 2024	23	487	19	422
Décembre 2024 – Novembre 2025	23	487	23	490
Décembre 2025 – Novembre 2026	23	487	23	490

1 Des clients identifiés initialement pour un raccordement à l'an 2 ont été raccordés plus rapidement
 2 lors des travaux, mais n'ont pas pu atteindre l'objectif prévu de consommation. La principale
 3 explication est que la conduite ayant été mise en gaz à la fin novembre 2021, ces clients n'ont pu
 4 réaliser leurs travaux de conversion avant la période de chauffage, ce qui a retardé de plusieurs
 5 mois leur début de consommation. La COVID-19 a aussi ralenti les travaux de conversion des
 6 entreprises sans oublier une pénurie d'employés spécialisés dans ce domaine. Un des principaux
 7 écarts de volume provient d'un important client (fabricant d'instruments de musique en bois) qui
 8 ne pouvait se convertir durant la période de chauffage, car la température ambiante de travail et
 9 de conservation du bois nécessaire à la fabrication du produit final ne permet aucun écart
 10 d'humidité ou de température afin de maintenir la qualité.

11 Malgré cela, à la lumière des volumes consommés sur les quelques mois, Énergir croit que les
 12 volumes prévus seront au rendez-vous durant les prochaines années.

3. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

13 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement
 14 et les coûts finaux du projet. Comme indiqué au dossier R-4150-2021¹, les coûts initiaux du projet
 15 prennent en considération le potentiel de 23 clients.

¹ R-4150-2021, B-0017, Énergir-1, Document 1, page 12.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

- 1 Au 30 septembre 2022, les coûts finaux du projet sont de 11,3 M\$, soit 0,3 M\$ inférieur au budget
- 2 initial. L'augmentation des coûts des services entrepreneurs est principalement due à un imprévu
- 3 lors de la réalisation du test hydrostatique de la conduite d'acier et à la disposition de sols
- 4 contaminés selon la nouvelle réglementation environnementale.

4. RENTABILITÉ INITIALE ET PROJETÉE

- 1 L'effet des variations de volumes et de coûts sur la rentabilité du projet se retrouve au tableau
2 ci-dessous. L'étude de rentabilité est effectuée sur une période de 40 ans.

Description	Rentabilité initiale Clients signés	Rentabilité projetée Clients signés	Rentabilité initiale Clients signés et potentiels	Rentabilité projetée Clients signés et potentiels
Indice de profitabilité (IP)	1,11	2,61	1,25	2,53
Taux de rendement interne (%)	5,34	16,68	6,40	16,51
Point mort tarifaire (années)	17,7	1,0	11,3	1,0
Valeur actuelle de l'effet sur les tarifs 40 ans (000 \$)	(45)	(602)	(234)	(864)

5. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

- 3 Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.
- 4 En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fins lorsque les deux conditions
5 ci-dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :
- 6 • conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux
7 prévisions initiales; et
 - 8 • atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

9 Comme les travaux du projet sont complétés (à l'exception des branchements à venir), que les
10 coûts projetés sont relativement peu importants et que les volumes prévus devraient être atteints,
11 Énergir demande à la Régie de mettre fin au suivi.

12 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau à**
13 **Richmond et de l'autoriser à y mettre fin.**